



INSTITUT DE FORMATION MIOVA

HTS 80 Ambohitrimanjaka | miova.mg

Renforcement des Compétences des ATSEM

ALLIANCE FRANCAISE ANTSIRABE - SESSION AVRIL 2026

Soutenir l'enseignant | Bien-être de l'enfant | Sécurité en milieu scolaire

01

Rôle &
Positionnement

02

Préparation &
Gestion

03

Bien-être & Sécurité

04

Communication &
Equipe

Avant-propos

Ce guide a été conçu pour accompagner les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) dans le renforcement de leurs compétences. Il constitue un document de référence consultable au quotidien, en complément de la formation initiale.

L'ATSEM occupe une place fondamentale dans l'écosystème de l'école maternelle. Au carrefour entre la collectivité territoriale qui l'emploie et l'institution scolaire qui l'accueille, il ou elle assure des missions essentielles pour le bien-être, la sécurité et l'épanouissement des jeunes enfants de 3 à 6 ans. Ce rôle polyvalent exige des compétences techniques, relationnelles et organisationnelles constamment actualisées.

Ce document est structuré en quatre modules complémentaires :

- Module 1 - Rôle et positionnement de l'ATSEM : cadre légal, missions, posture
- Module 2 - Préparation et gestion de classe : organisation, activités, comportements
- Module 3 - Bien-être et sécurité des enfants : hygiène, premiers secours, développement
- Module 4 - Communication et travail en équipe : coopération, outils, familles

Bon à savoir Chaque module est accompagné d'activités pratiques, de fiches outils et de ressources pour une mise en application immédiate en classe.

Contexte Professionnel de l'ATSEM

1.1 Définition et historique du métier

Le métier d'ATSEM a considérablement évolué depuis sa création. A l'origine cantonné aux soins d'hygiène et à l'entretien des locaux, il a progressivement intégré une dimension pédagogique et éducative reconnue. Aujourd'hui, l'ATSEM est un véritable professionnel de la petite enfance, partenaire actif de l'enseignant au service de la réussite scolaire des élèves.

1.2 Cadre statutaire

Le statut d'ATSEM est défini par le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié. Ce décret fixe les conditions de recrutement, les missions et les droits des agents. L'ATSEM appartient à la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale, catégorie C.

Autorité de référence	Domaine d'application
Maire / Collectivité territoriale	Gestion administrative, affectation, congés, évaluation annuelle, rémunération
Directeur d'école / Enseignant	Organisation du travail au sein de la classe, activités pédagogiques quotidiennes
Inspecteur de l'Éducation Nationale	Contrôle pédagogique général, règlement intérieur de l'école
Médecin scolaire / Infirmière	Protocoles de santé, PAI, urgences médicales, suivi des enfants

1.3 Profil de compétences de l'ATSEM

Dimension de compétence	Exemples concrets
Compétences techniques	Maîtrise des protocoles d'hygiène, préparation du matériel

	pédagogique, gestion de l'espace classe
Compétences relationnelles	Communication avec les enfants, les familles, l'équipe éducative, gestion des conflits
Compétences organisationnelles	Anticipation des transitions, gestion du temps, planification des tâches journalières
Compétences éducatives	Connaissance du développement de l'enfant, soutien aux apprentissages, gestion des comportements

Module 1

Rôle et Positionnement de l'ATSEM

Cadre légal - Missions - Posture professionnelle

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre légal et réglementaire du métier d'ATSEM
- Distinguer clairement les attributions de l'ATSEM et de l'enseignant
- Adopter une posture professionnelle adaptée en toutes circonstances

A. Cadre réglementaire

Le statut d'ATSEM est défini par le décret n92-850 du 28 août 1992 modifié. L'ATSEM est placé sous l'autorité du maire pour les tâches de service et sous celle du directeur d'école pour les activités pédagogiques. Cette double subordination implique une capacité d'adaptation et une communication fluide avec les deux parties.

Le code de l'éducation précise, en son article L.412-1, que les assistants d'éducation participent à toutes les activités éducatives. La circulaire n2003-117 du 31 juillet 2003 détaille les conditions d'emploi et les missions spécifiques de l'ATSEM dans la classe.

Bon à savoir L'ATSEM doit être présent à chaque fois que des élèves de maternelle sont confiés à un enseignant. Sa présence n'est pas optionnelle mais réglementaire.

Autorité de référence	Domaine d'application
Maire / Collectivité territoriale	Gestion administrative, affectation, congés, évaluation annuelle
Directeur d'école / Enseignant	Organisation du travail en classe, activités pédagogiques
Inspecteur de l'Éducation Nationale	Contrôle pédagogique, règlement intérieur de l'école
Médecin scolaire / Infirmière	Protocoles de santé, PAI, urgences médicales

Attention En cas de conflit d'instruction entre le maire et le directeur d'école, l'ATSEM doit en référer au directeur d'école qui coordonne les deux autorités. Ne jamais agir seul face à une contradiction d'instructions.

B. Missions principales

B.1 - Assistance pédagogique

L'assistance à l'enseignant constitue le cœur de la mission pédagogique de l'ATSEM. Elle se décline en plusieurs sous-missions complémentaires :

- Préparation et installation du matériel avant chaque activité
- Aide individuelle aux enfants en difficulté pendant les ateliers
- Animation de petits groupes sous la direction de l'enseignant

- Rangement et remise en état des espaces après les activités
- Observation et transmission d'informations sur les enfants

B.2 - Soins d'hygiène et bien-être

- Aide à l'habillage et au déshabillage (manteau, chaussures, lacets)
- Accompagnement aux toilettes et change si nécessaire
- Surveillance et aide pendant le temps de repas et de goûter
- Administration des soins courants selon les PAI en vigueur

B.3 - Surveillance et sécurité

- Surveillance active pendant les récréations
- Accueil et remise des enfants aux familles autorisées
- Gestion des sorties scolaires en accompagnement
- Application des protocoles de sécurité (PPMS, évacuation)

C. Posture professionnelle

La posture professionnelle de l'ATSEM se distingue clairement de celle d'un parent ou d'un accompagnant ordinaire. Elle repose sur plusieurs piliers essentiels que chaque agent doit intégrer dans sa pratique quotidienne.

Qualité professionnelle	Mise en pratique concrète
Empathie	Se mettre à la hauteur des enfants, accueillir leurs émotions sans les juger ni les minimiser
Discrétion et confidentialité	Ne jamais divulguer d'informations sur les enfants ou familles en dehors du cadre professionnel
Neutralité bienveillante	Traiter tous les enfants avec la même attention, sans favoritisme ni discrimination
Disponibilité	Etre attentif aux besoins de l'enseignant et des enfants à chaque instant de la journée
Adaptabilité	Modifier son approche selon la situation, l'humeur du groupe, les imprévus pédagogiques
Esprit d'initiative	Anticiper les besoins sans attendre des instructions pour chaque action courante

Attention L'ATSEM n'est pas un enseignant et ne doit pas se substituer à lui pour les actes pédagogiques fondamentaux : évaluation des élèves, direction de classe en autonomie, décisions disciplinaires importantes.

Module
2

Préparation et Gestion de Classe

Organisation - Pédagogie - Comportements - Transitions

Objectifs pédagogiques

- Participer efficacement à la préparation des activités d'apprentissage
- Mettre en œuvre des techniques de gestion de classe adaptées aux 3-6 ans
- Organiser l'espace et le matériel pédagogique de manière optimale

- Gérer efficacement les transitions entre les différents temps de la journée

A. La fiche de préparation de séance

L'ATSEM doit comprendre et savoir utiliser une fiche de préparation pédagogique. Elle lui permet d'anticiper son rôle, de préparer le matériel adéquat et d'intervenir au bon moment pendant la séance, en parfaite complémentarité avec l'enseignant.

Une fiche de préparation complète contient les éléments suivants :

- L'objectif pédagogique de la séance (ce que l'enfant doit apprendre ou développer)
- Le matériel nécessaire (liste précise et quantifiée par atelier)
- Les étapes chronologiques de l'activité avec les durées indicatives
- Le rôle précis de l'ATSEM à chaque étape (observation, animation, aide individuelle)
- Les critères d'observation des enfants ont noté pour l'enseignant
- Les modalités de rangement et de remise en état après l'activité

Bon à savoir Avant chaque séance importante, consacrez 5 minutes à la lecture de la fiche avec l'enseignant. Ce temps d'échange évite les malentendus et améliore considérablement la qualité de l'accompagnement.

B. Organisation de l'espace classe

L'aménagement de la classe influence directement les comportements des enfants et la qualité des apprentissages. Un espace bien organisé réduit les conflits, favorise l'autonomie et facilite la circulation en toute sécurité.

Coin thématique	Critères d'organisation et rôle de l'ATSEM
Coin lecture / bibliothèque	Espace calme, livres accessibles à hauteur d'enfant, coussins propres. L'ATSEM veille à la remise en ordre des livres après chaque usage.
Coin construction / manipulations	Jeux en bon état, pièces complètes, rangement par type. L'ATSEM vérifie régulièrement la sécurité et l'intégrité des jeux.
Coin jeux symboliques	Accessoires propres, espace suffisant pour 3-4 enfants. L'ATSEM observe et mène les conflits de rôle sans s'imposer.
Coin arts plastiques	Matériel prêt avant l'activité, tables protégées, gestion des déchets. L'ATSEM prépare, accompagne et nettoie.
Espace regroupement	Tapis propre, place définie pour chaque enfant si nécessaire. L'ATSEM aide à l'installation rapide et calme.

C. Techniques de gestion des comportements

C.1 - La communication non verbale

Les enfants de maternelle sont très sensibles aux signaux non verbaux. L'ATSEM doit maîtriser son langage corporel pour exercer une autorité bienveillante sans recourir systématiquement à la parole.

- Se mettre à la hauteur physique de l'enfant pour communiquer (s'accroupir)
- Utiliser le regard pour établir un contact avant de parler
- Employer des gestes de réassurance (main sur l'épaule, signe de tête approbateur)
- Moduler la voix : chuchoter pour calmer, parler clairement pour donner des consignes

C.2 - Le renforcement positif

Le renforcement positif consiste à valoriser les comportements attendus plutôt que de sanctionner les comportements indésirables. Cette approche, issue de la pédagogie positive, est particulièrement efficace avec les jeunes enfants.

- Féliciter immédiatement un comportement positif : 'Bravo, tu as bien range tes affaires !'
- Identifier et verbaliser l'effort fourni, pas seulement le résultat obtenu
- Utiliser des systèmes de récompense collectifs (tableau de comportement, gommettes)
- Eviter systématiquement les comparaisons entre enfants

C.3 - La gestion des conflits entre enfants

- Intervenir rapidement avant l'escalade émotionnelle
- Séparer temporairement les enfants en conflit sans dramatiser la situation
- Nommer les émotions : 'Je vois que tu es en colère parce que...'
- Aider les enfants à formuler leurs besoins et à trouver un compromis
- Impliquer l'enseignant pour les situations graves ou récurrentes

D. Gestion des transitions

Les moments de transition - entrée en classe, passage aux toilettes, rangement, sortie - sont des moments à risque qui génèrent excitation, bruit et accidents. L'ATSEM joue un rôle clé dans leur fluidité.

Moment de transition	Stratégies recommandées pour l'ATSEM
Accueil du matin	Accueillir chaque enfant individuellement, aidé à l'installation du cartable, rassurer les enfants anxieux, alerter l'enseignant des absences.
Passage aux toilettes	Organiser des groupes de 4-5 enfants maximum, surveillé activement, chronométrer pour ne pas déborder sur le temps d'activité.
Rangement après activité	Anticiper en signalant 2 minutes avant la fin, proposer un système ludique, vérifier que chaque coin est remis en état.
Sortie en récréation	Habillage organisé par groupe, comptage des enfants avant la sortie, vérification des lacets et fermetures.
Retour en classe	Signaler la fin de récréation avec un signal convenu, organiser le retour par petits groupes, temps de regroupement calme.

Module
3

Bien-être et Sécurité des Enfants

Hygiène - Premiers secours - Développement - Signalement

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques physiques et émotionnels en milieu scolaire
- Appliquer les protocoles d'hygiène et de premiers secours de base
- Repérer les signaux d'alerte liés au développement ou à la maltraitance
- Développer des pratiques de soutien au bien-être émotionnel des enfants

A. Protocoles d'hygiène quotidiens

A.1 - Le lavage des mains (Protocole OMS 7 étapes)

Le lavage des mains est le geste barrière le plus efficace contre la transmission des maladies infectieuses. L'ATSEM doit maîtriser et enseigner ce protocole aux enfants dès leur entrée en maternelle.

Etape	Description du geste
1 - Paume contre paume	Frotter les paumes l'une contre l'autre en mouvements circulaires réguliers.
2 - Dos des mains	Frotter le dos de la main gauche avec la paume de la main droite, et vice-versa.
3 - Espaces interdigitaux	Entrecroiser les doigts pour frotter les espaces entre eux soigneusement.
4 - Dos des doigts	Replier les doigts et frotter leur dos contre la paume opposée.
5 - Pouce	Enrober le pouce gauche avec la main droite et vice-versa, en tournant.
6 - Ongles	Gratter les ongles contre la paume pour nettoyer en dessous.
7 - Poignets	Frotter les poignets en mouvements circulaires, ne pas oublier.

Bon à savoir Durée minimale : 30 secondes de frottement actif. Pour aider les enfants à mémoriser, utilisez une comptine ou une chanson de 30 secondes. Afficher le protocole en images au-dessus des lavabos.

A.2 - Change et soins d'hygiène

- Respecter la dignité et l'intimité de l'enfant lors des changes
- Informer systématiquement l'enseignant de tout incident d'hygiène
- Utiliser le matériel fourni par les familles selon le règlement de l'école
- Porter des gants à usage unique pour les soins impliquant des fluides corporels
- Eliminer les déchets selon les protocoles de l'établissement

B. Sécurité de l'environnement scolaire

B.1 - Identification des zones à risque

Zone / Situation à risque	Mesures préventives de l'ATSEM
Coins de meubles et surfaces contondantes	Signaler au directeur, rappeler aux enfants de se déplacer calmement et sans courir.
Produits ménagers et produits chimiques	Stockage hors de portée, vérification quotidienne des placards et des locaux.
Issues de secours et portes	Vérifier que les dégagements sont libres, ne jamais laisser des enfants proches des portes non surveillées.
Toilettes	Surveillance de l'accessibilité, vérification de l'absence d'objets dangereux régulièrement.
Cour de récréation	Inspection quotidienne avant la sortie : débris, insectes, mobilier endommagé, objets laissés.

B.2 - La règle APS en cas d'accident

En cas d'accident impliquant un enfant, l'ATSEM applique la règle APS dans l'ordre strict suivant :

Action	Description et consignes
A - Alerter	Prévenir immédiatement l'enseignant et le directeur. Appeler le 15 (SAMU) ou le

	18 (pompiers) si nécessaire. Rester calme pour rassurer l'enfant.
P - Protéger	Mettre l'enfant blessé en sécurité. Protéger la zone pour éviter de nouveaux accidents. Ne pas déplacer l'enfant si traumatisme crânien ou dorsal suspecte.
S - Secourir	Dispenser les premiers secours dans la limite de ses compétences et formations. Rester auprès de l'enfant jusqu'à l'arrivée des secours ou de l'enseignant.

C. Développement de l'enfant de 3 à 6 ans

L'ATSEM, par sa proximité quotidienne avec les enfants, est souvent le premier à observer des changements de comportement. Connaître les étapes du développement lui permet de distinguer une situation normale d'une situation préoccupante.

Domaine de développement	Repères clés de 3 à 6 ans
Développement moteur	Maîtrise progressive de la motricité fine (découpage, coloriage). La marche et la course sont acquises. L'équilibre et la coordination s'affinent.
Développement langagier	Vocabulaire en expansion rapide. Construction de phrases complexes. Les difficultés persistantes méritent un signalement précoce.
Développement cognitif	Pensée symbolique active. Jeu imaginaire riche. Début de la logique et de la causalité. La curiosité est naturelle et à encourager.
Développement social-émotionnel	Apprentissage du partage et de la coopération. Gestion progressive des frustrations. Fort attachement aux adultes de référence.
Développement de l'autonomie	Progression vers l'indépendance dans les actes du quotidien. L'ATSEM accompagne sans faire à la place de l'enfant.

D. Signaux d'alerte et protection de l'enfance

L'ATSEM est un acteur à part entière de la protection de l'enfance. Sa position privilégiée dans la vie quotidienne lui permet d'observer des signaux qui peuvent passer inaperçus dans d'autres contextes. Il a une obligation de signalement.

Attention Si vous observez un ou plusieurs signaux d'alerte, vous avez l'obligation de le signaler à l'enseignant ou au directeur sans délai. Ne restez jamais seul face à une préoccupation concernant un enfant. Le non-signalement constitue une faute professionnelle.

- Changements soudains de comportement (repli sur soi, agressivité, régression)
- Marques physiques inexpliquées ou récurrentes (bleus, brûlures, griffures)
- Propos inquiétants de l'enfant sur sa vie familiale
- Manque d'hygiène ou de soins chronique malgré les rappels
- Peur excessive de certaines personnes, de rentrer chez lui, de situations ordinaires

E. Bien-être émotionnel et soutien affectif

E.1 - Accueillir les émotions

Les enfants de maternelle sont en plein apprentissage de la gestion de leurs émotions. L'ATSEM joue un rôle de régulateur émotionnel essentiel tout au long de la journée scolaire.

- Nommer les émotions de l'enfant : 'Je vois que tu es triste de quitter maman ce matin'
- Valider l'émotion sans la nier : 'C'est normal d'être en colère quand on perd un jeu'

- Proposer des stratégies d'apaisement adaptées (coin calme, respiration, activité sensorielle)
- Ne jamais ridiculiser, minimiser ou ignorer une émotion exprimée par un enfant

E.2 - Accompagner les enfants a besoins éducatifs particuliers (BEP)

- Connaître le PAI ou le PPS de l'enfant et appliquer les préconisations
- Adapter son accompagnement selon les recommandations de l'équipe pluridisciplinaire
- Participer aux réunions d'équipe concernant ces enfants si invite
- Maintenir une communication régulière avec l'enseignant sur les observations quotidiennes

Module 4

Communication et Travail en Equipe

Coopération - Outils - Familles - Développement professionnel

Objectifs pédagogiques

- Communiquer efficacement avec l'enseignant, la direction et les familles
- Utiliser les outils de transmission d'informations de manière professionnelle
- Développer une culture de travail en équipe et de coopération
- Identifier les leviers de développement professionnel continu

A. Communication avec l'enseignant

La relation ATSEM-enseignant est la clé du bon fonctionnement de la classe. Elle repose sur une communication régulière, une clarté des rôles et une relation de confiance mutuelle. Des temps de concertation formels (5 minutes avant et après la classe) sont indispensables.

- Etablir des rituels de communication quotidiens (échange le matin sur le programme)
- Formuler des observations factuelles et précises sur les enfants, sans interprétation
- Exprimer ses difficultés ou désaccords de manière constructive et en privé
- Respecter les décisions pédagogiques de l'enseignant même si on ne les partage pas toutes
- Demander des clarifications en cas d'incompréhension d'une consigne

Bon à savoir La communication non violente (CNV) est un outil précieux. Formulez vos observations en termes de faits (et non de jugements), d'émotions et de besoins pour favoriser un dialogue constructif avec l'ensemble de l'équipe.

B. Outils de communication professionnelle

Outil	Usage et bonnes pratiques
Carnet de liaison	Consigner les observations importantes sur les enfants : santé, comportement notable, information famille. Rester factuel, concis et professionnel.
Fiche de transmission	Document quotidien synthétisant les événements notables de la journée (incidents, absences, messages parents). A remettre a l'enseignant.
Tableau de bord classe	Planning des activités de la semaine, matériel a préparer, projets en

	cours. Outil de planification partagé avec l'enseignant.
Cahier de bord personnel	Journal de pratique de l'ATSEM : observations, réflexions, idées d'amélioration. Outil de développement professionnel personnel.
Communication numérique	Respecter les chartes d'utilisation des outils numériques (ENT, messagerie) et la confidentialité stricte des données personnelles.

C. Communication avec les familles

La communication avec les familles est une mission délicate de l'ATSEM. Elle doit se faire dans le respect de ses attributions, dans un cadre professionnel strict et avec une conscience claire de ses limites de rôle.

Situation	Attitude et réponse recommandée
Parent demandant des informations sur son enfant	Donner des informations factuelles et positives. Pour les sujets sensibles, orienter vers l'enseignant ou le directeur.
Parent qui se plaint d'un autre enfant	Ecouter sans prendre parti. Ne jamais divulguer des informations sur les autres enfants. Orienter vers l'enseignant.
Parent qui sollicite un avis pédagogique	Rappeler son rôle : 'Je ne suis pas enseignante, mais je peux vous dire que...' Orienter vers l'enseignant.
Situation conflictuelle avec un parent	Rester calme et professionnel. Ne pas répondre aux provocations. En informer l'enseignant ou le directeur.

Attention L'ATSEM est soumis au secret professionnel. Toute information concernant les enfants, leurs familles, ou la vie de l'école est confidentielle et ne doit jamais être partagée en dehors du cadre professionnel strict.

D. Travail en équipe et coopération

- Participer activement aux réunions d'équipe quand on y est invité
- Apporter ses observations de terrain qui enrichissent la réflexion collective
- Collaborer avec les autres ATSEM de l'école pour harmoniser les pratiques
- S'inscrire dans les projets de l'école (projets artistiques, sorties, spectacles)
- Accueillir positivement les retours et suggestions de l'enseignant

E. Développement professionnel continu

Le développement professionnel de l'ATSEM ne s'arrête pas à la formation initiale. Dans un contexte éducatif en constante évolution, la formation continue est à la fois un droit et un devoir professionnel.

Ressources et Références

Ressource	Description et accès
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale - formations gratuites accessibles en ligne et en présentiel pour tous les agents territoriaux.
Eduscol	Portail national des professionnels de l'éducation - ressources pédagogiques, textes réglementaires, guides pratiques.
Réseau Canope	Ressources pédagogiques pour les professionnels de l'éducation - ateliers, publications, outils numériques.
Revue spécialisées	Petite Enfance, La Maternelle, etc. - publications

	professionnelles pour rester à jour sur les pratiques éducatives.
--	---

Textes réglementaires de référence

- Décret n92-850 du 28 août 1992 modifié - statut particulier du cadre d'emplois des ATSEM
- Circulaire n2003-117 du 31 juillet 2003 - conditions d'emploi des ATSEM dans les classes maternelles
- Code de l'éducation, articles L.412-1 et suivants
- Loi n83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Ressources pour la formation continue

- CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) - www.cnfpt.fr
- Eduscol - Portail national des professionnels de l'éducation - eduscol.education.fr
- Réseau Canope - Ressources pédagogiques - www.reseau-canope.fr

Protocoles essentiels à connaître

Protocole	Contenu essentiel
PPMS - Plan Particulier de Mise en Sureté	Plan d'évacuation et de confinement de l'école en cas de risque majeur. L'ATSEM a un rôle précis défini dans ce plan.
PAI - Projet d'Accueil Individualisé	Document médical définissant l'accueil d'un enfant avec allergie, pathologie chronique ou handicap.
PPS - Projet Personnalisé de Scolarisation	Document de scolarisation pour les enfants en situation de handicap, élaboré avec la MDPH.
Protocole d'urgence médicale	Procédure d'alerte interne et externe en cas d'accident ou malaise d'un enfant en classe.

Glossaire

Terme	Définition
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
PAI	Projet d'Accueil Individualisé - document médical pour enfant à besoins spécifiques
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation - pour enfants en situation de handicap
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sureté - plan d'urgence de l'école
BEP	Besoins Educatifs Particuliers - besoins spécifiques d'apprentissage
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale - organisme de formation
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
ENT	Espace Numérique de Travail - plateforme numérique scolaire
CNV	Communication Non Violente - méthode de communication empathique
APS	Alerter, Protéger, Secourir - règle d'urgence de base en cas d'accident